

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 02 novembre 2020 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue aux élus et mentionne que les séances du conseil seront tenues en mode virtuel et ce jusqu'à la fin de l'année. Les citoyens peuvent faire leurs demandes par courriel ou au bureau pour toutes questions adressées au Conseil municipal. Une prise de photo du développement Phase 2 a eu lieu la semaine dernière avec le promoteur Gilles Larose, Daniel Landry de Ferme Landrynoise ainsi que moi-même. Les travaux sont débutés et c'est une très bonne nouvelle pour la municipalité. Le travail sur le budget est commencé, nous ferons en sorte de maintenir le plus bas taux de taxes possible. Une couronne de fleurs sera déposée par la légion Royale le 11 novembre prochain en souvenir de nos soldats disparus. Une mention spéciale est apportée à la suite du triste événement survenu samedi dernier à Québec. En ce temps difficile, je rappelle qu'il existe des services et des organismes qui viennent en aide à tous ceux qui ont des problèmes de santé mentale. En terminant, il est important de respecter les consignes sanitaires tel que demandé par le gouvernement.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020 et du journal des salaires d'octobre 2020 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adoption du projet de règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ;
6. Adoption du second projet de règlement 2020-06 modification au règlement de zonage ;
7. Adoption du règlement 2020-07 modifiant le règlement d'urbanisme ;
8. Adoption du règlement 2020-08 modification au règlement de lotissement ;

9. Adoption du règlement 2020-09 modification au règlement de construction ;
10. Adoption du règlement 2020-10 concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la rue Des Plaines ;
11. C.C.U.- dérogation 1913-1917 Principale ;
12. Résolution TECQ – Programmation 2019-2023 ;
13. Renouvellement Assurance MMQ ;
14. Entente de suivi Jelly FISH ;
15. Subvention du Député ;
16. Site Web ;
17. Calendrier des séances du Conseil 2021 ;
18. Avis de motion d'adoption du règlement 2020-11 concernant la taxation 2021 ;
19. Correspondances ;
20. Affaires nouvelles ;
21. Varia ;
22. Levée de la séance du 2 novembre 2020.

N.B. EXCEPTIONNELLEMENT LE CONSEIL VA SIÉGER À HUIS CLOS, QUE LE PUBLIC NE SERA PAS ADMIS AU COURS DES PROCHAINES SÉANCES ET QUE LES CITOYENS QUI LE DÉSIRENT SONT INVITÉS À POSER LEURS QUESTIONS PAR COURRIEL À : *directiongenerale@munstalbert.ca*

2020-141 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller
Que soit retiré le point 23:

Que l'ordre du jour du 2 novembre 2020 soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-142 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-143 Approbation des comptes du 1^{er} au 31 octobre 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois d'octobre et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des

déboursés, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 2672 à # 2708 au montant de 55,841.19\$,

Registre des prélèvements #173 à #182 au montant de 7 610.37\$,
Totalisant des dépenses pour le mois d'octobre de 63 451.56\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 novembre 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-144 Adoption du règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Sur proposition de Monsieur Dominique Poulin, conseiller
Que le règlement intitulé « Règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau », est adopté.

2020-145 Adoption du 2^e projet du règlement d'amendement au règlement de zonage

Sur proposition de Madame Diane Kirouac, conseillère, le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n°2020-06 amendant le règlement de zonage n° 2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert » est adopté.

2020-146 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 2007-07

Sur proposition de Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2020-07 amendant le plan d'urbanisme n° 2007-07 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

2020-147 Adoption du règlement d'amendement au règlement de lotissement

Sur proposition de Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2020-08 amendant le règlement de lotissement n° 2007-10 de la Municipalité de Saint-Albert » », est adopté.

2020-148 Adoption du règlement d'amendement au règlement de construction

Sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n°2020-09 amendant le règlement de construction n° 2007-09 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

2020-149 Adoption du règlement concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la rue Des Plaines

Sur proposition de Monsieur Dominique Poulin, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n°2020-10 concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la rue Des Plaines », est adopté.

2020-150 Demande de dérogation mineure au 1913-1917, rue Principale

ATTENDU QUE cette demande concerne la propriété sise au 1913-1917, rue Principale en la municipalité de Saint-Albert, plus précisément sur le lot 5 181 418 et 5 182 391 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone R-15 du plan de zonage de la municipalité.

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste à autoriser, si elle est acceptée, le lotissement d'une future rue privée qui dérogerait aux dispositions suivantes :

1. La largeur de l'emprise de la rue serait de 5 mètres, et ce, contrairement à la largeur minimale de 20 mètres tel que stipulé à l'article 5.5 du règlement de lotissement no. 2017-03;
2. La rue projetée ne comprendrait pas de dispositif de virage, et ce, contrairement à l'article 5.6 du règlement de lotissement no. 2017-03;
3. L'intersection des deux lignes d'emprise ne comprendrait pas de rayon de courbure, et ce, contrairement au deuxième alinéa de l'article 5.9 du règlement de lotissement no. 2017-03;

ATTENDU QUE la demande permettrait à un futur terrain d'être adjacent à une rue privée et ainsi permettre un projet de construction;

ATTENDU QUE la demande permettrait à la propriété du 1915, rue Principale d'être adjacente à une rue privée;

ATTENDU QUE le projet de lotissement concerne un chemin privé existant décrit dans un acte de servitude;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère d'accepter la demande de dérogation mineure, à savoir :

Le lotissement d'une future rue privée qui dérogerait aux dispositions suivantes :

1. La largeur de l'emprise de la rue serait de 5 mètres, et ce, contrairement à la largeur minimale de 20 mètres tel que stipulé à l'article 5.5 du règlement de lotissement no. 2017-03.

2. La rue projetée ne comprendrait pas de dispositif de virage, et ce, contrairement à l'article 5.6 du règlement de lotissement no. 2017-03.

3. L'intersection des deux lignes d'emprise ne comprendrait pas de rayon de courbure, et ce, contrairement au deuxième alinéa de l'article 5.9 du règlement de lotissement no. 2017-03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-151

Programmation TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

▪ La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-152 Renouvellement des Assurances – MMQ

Suite à la proposition et mise à jour du dossier d'assurance de la municipalité, il y a lieu de procéder à des ajustements des montants reliés aux équipements du gymnase ainsi que du contenu de la salle du Pavillon et ou tout autre bien ou infrastructure.

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'ajustement suivant soit fait concernant le gymnase et le contenu de la salle du Pavillon. Le gymnase sera ajusté au montant de 25 000\$ et la salle du Pavillon au montant de 65 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-153 Entente de suivi inspection des Jellyfish

Attendu que depuis la construction de la Phase 1, l'entretien et l'inspection de l'unité Jellyfish est fait par Minotaure Québec ;

Attendu que cette entente est terminée depuis le 30 septembre 2020;

Attendu que Minotaure Québec offre le service d'inspection et d'entretien de Jellyfish et que les frais sont de 365\$ plus taxe par unité par inspection ;

Attendu que deux inspections sont nécessaires par année et que l'entente aura une durée de 3 ans;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que l'offre de service soit acceptée tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-154 Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition des comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'Année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Albert approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-155 **Site web**

Attendu que DGK nous a soumis une offre de service pour changer notre site Web;

Attendu que le site web fera peau neuve et sera 100% personnalisé, interactif, facile de naviguer en respectant l'identité visuelle de la municipalité;

Attendu que la proposition respecte les demandes de la Municipalité;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

D'accepter l'offre de DGK de 11 000\$ plus taxes pour le site web.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-156 **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021**

Attendu que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que les séances du conseil se teindront chacune à 19h aux dates suivantes :

Lundi le 18 janvier
Lundi le 1^{er} février
Lundi le 8 mars
Mardi le 6 avril
Lundi le 3 mai
Lundi le 7 juin
Lundi le 5 juillet
Lundi le 23 août
Lundi le 13 septembre
Lundi le 4 octobre
Lundi le 8 novembre
Lundi le 6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier sera affiché pour consultation conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-157 **AVIS DE MOTION** est donné par Madame Diane Kirouac, conseillère, que sera adopté à la séance du 7 décembre 2020, à 19h au 1245, rue Principale de Saint-Albert, le Règlement n°2020-11 édictant les différents taux de taxes, compensation et tarification pour l'année 2021 pour les immeubles imposables de la municipalité de Saint-Albert.

2020-158 **Renouvellement de l'entente des services de la SPAA**

Attendu que l'entente des services de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska sera échue au 31 décembre 2020;

Attendu que la SPAA nous demande un renouvellement de l'entente pour une période de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2023;

Attendu que le coût des services sera de 2.12\$ par citoyen pour l'année 2021 et 2.16\$ pour l'année 2022 et de 2.20\$ pour l'année 2023;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

De renouveler l'entente des services avec la SPAA et ce pour les années 2021, 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-159 **Semaine nationale des proches aidants du Québec 2020**

Il est proposé par Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert souligne aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « Merci d'être là ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « Merci d'être là », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « Merci ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-160 Levée de la séance du 2 novembre 2020

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la séance du 2 novembre 2020 soit levée à 19h19

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 02 novembre 2020

Alain St-Pierre, maire